

Le Ministère de l'Economie et des Finances ouvrira, à la demande du Ministère des Affaires Etrangères, un compte au nom du Programme. Il sera mouvementé par la signature conjointe du Coordonnateur et de celle de l'Assistant Administratif et Financier.

Pour atteindre la synergie requise, la mobilisation de l'expertise de la diaspora au service du développement national doit épouser les contours d'un Programme National ayant force d'attrait pour fédérer diverses initiatives et acquérir une visibilité suffisante.

III.2 COMITE DE PILOTAGE (CP)

Le Président du Comité de Pilotage (CP) est responsable d'une Direction Nationale de l'Agence de coopération Gouvernementale ou un Conseiller Technique des Affaires Etrangères. Il est nommé par le Ministre chargé des Affaires Etrangères. Le Comité de Pilotage définit les orientations. Il se réunit au moins deux fois par an. Le Comité de Pilotage valide le Plan de Travail annuel et le Budget y afférent et approuve le rapport d'activités ainsi que le rapport financier de l'année écoulée. Entre ces deux sessions, le Président qui assure le suivi stratégique du Programme, peut convoquer le Comité de Pilotage pour examiner des questions importantes relatives au fonctionnement du Programme.

Hormis son Président, le Comité de Pilotage comprend les représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, du PNUD, de l'APIX, du secteur privé, de la société civile, de la Direction des PME, des bénéficiaires et des autres partenaires financiers.

Le Coordonnateur du Programme participe au Comité de Pilotage et en assure le secrétariat. Le Comité de Pilotage peut s'adjoindre toute autre entité ou personne-ressource dont l'expertise peut être utile à la bonne marche du Programme.

III.3 UNITE DE COORDINATION NATIONALE

Une Unité de Coordination Nationale du Programme est mise en place. Elle est chargée de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des opérations du Programme. Elle est dirigée par un Coordonnateur, responsable et redevable de la gestion administrative et financière du Programme, y compris le suivi et l'évaluation des interventions, l'atteinte des résultats et l'utilisation efficace des ressources du Programme.

Le Coordonnateur du Programme ainsi que le reste de l'équipe du Programme seront recrutés par appel à la concurrence. Les contrats sont signés par le Coordonnateur à l'exception du sien qui est signé par le Secrétaire Général. Le Comité de sélection est composé d'un représentant du PNUD, d'un Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et d'un Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances qui assure la coordination du Comité à travers la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP).

Le Coordonnateur a qualité d'employeur au sens du Code du Travail du Sénégal et participe de ce fait au recrutement des autres personnels de la Coordination Nationale au sein du Comité de sélection. Le personnel recruté signe un contrat de travail avec le Coordonnateur et est soumis aux dispositions du Code du travail. Le Coordonnateur peut recourir, à chaque fois que de besoin, aux services d'experts conseils pour actualiser les orientations à imprimer au Programme.

Le suivi du Programme se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de suivi évaluations menées à des périodes régulières en référence au mécanisme de l'UNDAF.

La Coordination du Programme présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs. Les activités en matière de sensibilisation et de vulgarisation des acquis constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise. En droite ligne avec la gestion axée sur les résultats, il y'aura lieu d'établir un cadre de Suivi Evaluation au tout début des activités.

IV. SUIVI ET EVALUATION

Pour assurer un processus rigoureux de sélection des candidats TOKTEN il est instauré un Comité de Sélection. Cette instance sera présidée par le Ministère des Affaires Etrangères. Il comprendra un Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances, un Représentant du PNUD, un Représentant de la Direction de l'Assistance Technique, un Représentant du secteur privé local, un Représentant de la société civile, un Représentant par partenaire financier, un Représentant de la structure requérante. Le Comité est chargé d'examiner, d'accepter ou de refuser toute requête conformément aux exigences du TOKTEN définies dans le Programme, à savoir (durée de la mission, respect des obligations par les bénéficiaires, bureau fonctionnel, matériel de travail, transport intérieur).

III.4 COMITE DE SELECTION DES EXPERTS

Les termes de référence du personnel sont joints en annexe. Le personnel aura comme mission de mener dans les délais impartis les activités consignées dans le tableau portant cadre des résultats.

Pour la mise en œuvre des Plans de Travail, les demandes d'avance de fonds sont faites au début de chaque trimestre et directement adressées par le Coordonnateur du Programme à la DDI/MEF. La première demande est accompagnée du Plan de Travail annuel, du Plan de Travail trimestriel et de la lettre de demande de fonds adressée à la DDI/MEF. Les autres demandes sont composées du Plan de Travail trimestriel, du rapport d'activités et du rapport financier du trimestre écoulé, des pièces justificatives des dépenses encourues et de la lettre de demande adressée à la DDI/MEF.

Activités	Postes	Effectifs	Profil requis	Total effectif
Coordination générale / Développement de Partenariat / Communication et Plaidoyer	Coordonnateur	1	Spécialiste en développement d'entreprises et gestion de programmes	
Assistance à l'équipe du Programme	Assistant (e) de Direction	1	Organisation et bureautique	
Gestion financière et comptable	Assistant Administratif et comptable	1	Gestionnaire Comptable	
Organisation matérielle du service	Agent de service	1	Courrier, classement, gestion des salles et des rendez vous	
Conduite et entretien véhicule	Chauffeur	1	Permis de conduire	5

Afin de répondre à la nécessité de conformer le nouveau dispositif de pilotage opérationnel aux exigences de la montée en puissance du Programme TOKTEN, il sera procédé au recrutement du personnel chargé de faire fonctionner le Programme. Le tableau ci-après donne l'effectif, les fonctions, les postes ainsi que les profils de l'équipe :

Ainsi, en relation avec le MEF, le Programme se dotera, d'un dispositif de suivi évaluation adapté à la spécificité du Programme et reflétant notamment les éléments ci-après :

- ✓ **Le Suivi Quotidien** des progrès de mise en œuvre sera sous la responsabilité du Coordonnateur du Programme, sur la base du Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs ;
- ✓ **Le Suivi Périodique** de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit conjointement par le PNUD et le Gouvernement à travers **des réunions trimestrielles** avec les autres partenaires du Programme. Ces réunions permettront aux parties concernées de prendre en temps réel les correctifs nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des activités du Programme. Des visites de terrain seront organisées sur la base d'un calendrier concerté ;

✓ **Le Suivi Annuel** interviendra à travers les réunions du Comité de Pilotage sur la base d'un Rapport Annuel du Programme (RAP) élaboré par l'équipe du Programme. Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants : une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits ; les contraintes rencontrées dans la progression du Programme et leurs causes ; le Plan de Travail Annuel (PTA), et autres rapports techniques et financiers trimestriels ; les leçons d'expériences apprises ; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clés portant sur l'absence de progrès.

Outre le Rapport Annuel du Programme (RAP), le suivi fera l'objet des rapports ci-après : courts rapports soulignant les principaux aspects de mise à jour des progrès fournis trimestriellement ; Rapports Techniques ou Rapports Thématiques Spécifiques couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation fournis de façon ad hoc par les parties prenantes. Les publications du Programme constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis. Ces publications peuvent être des textes d'information.

IV.2 REVUE TRIPARTITE

Cette revue Tripartite se tiendra chaque année et à la fin du Programme. Elle est présidée par la Direction de la Coopération Financière et sera composée de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des Responsables de l'Unité de Coordination du Programme. Le Coordonnateur est responsable de la préparation du Rapport Final et de sa soumission au PNUD. Ce Rapport sert de base de discussion pour l'évaluation finale.

IV.1 Evaluations

• *Evaluation à mi-parcours*

Une Evaluation Indépendante à mi-parcours est entreprise à la fin de la deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du Programme et identifiera, au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions. Elle présentera les leçons d'expérience initiale du Programme en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les trouvailles de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre du Programme. L'organisation, les termes de référence et la période de l'Evaluation à mi-parcours seront décidés après consultation avec les parties prenantes au document de Programme.

Cette évaluation sera coordonnée par la Direction de la Planification Nationale (DPN) du Ministère de l'Economie et des Finances qui soumettra un Programme de termes de références à la validation du comité de suivi institué à cet effet.

• *Evaluation finale*

Une Evaluation finale aura lieu à la fin de la première phase du Programme (2011) et se concentrera sur les mêmes questions que l'évaluation à mi-parcours. Elle s'intéressera aussi à la durabilité des impacts et des résultats comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

L'Evaluation finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi. Cette évaluation sera coordonnée par la Direction de la Planification Nationale (DPN) du Ministère de l'Economie et des Finances qui soumettra un projet de termes de références soumis à la validation du comité de suivi institué à cet effet.

IV.3 AUDITS ET MANUEL DE PROCEDURES

Un audit financier annuel est commandé et réalisé sous l'égide de la Direction de la Dette et de l'Investissement du Ministère de l'Economie et des Finances sous la supervision de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP).

De même, un manuel de procédures administratives, financières et comptables sera réalisé. La Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) coordonnera le processus d'élaboration. Par ailleurs, la CAP procédera à la vérification des dépenses encourues par le Programme, à l'exploitation du plan de travail annuel, du budget, des rapports financiers, des rapports d'activités, des demandes de fonds et à l'instruction de celles-ci à l'adresse du PNUD.

V. LES APPORTS

V.1 APPORTS DE L'ETAT DU SENEGAL

Le Gouvernement apportera une contribution financière destinée à prendre en charge:

- De locaux fonctionnels ;
- Les charges d'eau et d'électricité ;
- Les charges sociales du personnel du Programme ;
- Le matériel et mobilier de bureau

V.2 APPORT DES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires contribueront au financement du Programme par la mise à la disposition des experts des bureaux équipés d'outils de travail. Ils mettront à leur disposition des ordinateurs avec accès à Internet et prendront en charge le transport des experts à l'intérieur du territoire.

V.3 APPORTS DU PNUD

La contribution du PNUD au financement du Programme se rapporte notamment aux rubriques ci-dessous :

- Les autres frais de fonctionnement de l'Unité de Coordination Nationale du Programme ;
- Le processus de préparation, d'organisation et de suivi de la Table Ronde ;
- Appui à la mobilisation des ressources additionnelles ;
- La mobilisation de l'expertise de la diaspora.

V.4 APPORTS DES AUTRES PARTENAIRES

Les apports des autres partenaires se feront selon un Accord entre les parties qui pourraient en confier la coordination au PNUD. La mise en œuvre des activités traduites dans les axes déclinés ci – dessous sera développée dans le document portant Programme National de Mobilisation des experts de la diaspora. Sa réalisation sera confiée à un Expert. Le document prendra en compte l'essentiel des besoins nationaux en Experts en rapport avec les priorités nationales. Après partage avec les différentes parties composantes de la population sénégalaise, il sera présenté aux Partenaires dans le cadre d'une table ronde.

VI. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES:

Code et Titre du Programme: Programme d'Appui à la Formulation et la Mise en Œuvre du Programme National de Mobilisation des experts de la diaspora

OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	
Eléments de référence du DSRP II	<p>Axe : Création de richesses</p> <p>Secteur : Agriculture, Elevage, Emploi, Pêche, Artisanat, Appui aux PME, Infrastructures de soutien, Energie, Micro finance</p>
Eléments de référence UNDAF	<p>Axe Stratégique de coopération de l'UNDAF : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable</p> <p><u>Effet UNDAF 1</u> : La création et le Développement des micro, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes dans les zones de concentration du SNU</p> <p><u>Effet recherché n° 1</u> : Capacités productives nationales améliorées ✓</p> <p>Indicateur /Ligne de base : Taux d'investissement/23,5% du PIB (2006 - DSRP)/Evolution de la déconcentration des activités économiques vers les régions.</p> <p><u>Ligne de service du CFP</u> : Initiatives Locales de Lutte contre la Pauvreté.</p>
Eléments de référence du CPD	<p><u>Stratégie de partenariat</u> : L'appui du PNUD devant jouer un rôle catalyseur dans la mobilisation des partenaires techniques et financiers, un accent particulier sera mis sur les accords de coopération et les partenaires au développement. A cet effet, il sera recherché une utilisation rationnelle des compétences de la diaspora pour la mise en œuvre de certains aspects stratégiques de ces cadres de coopération. Par ailleurs, le cadre de partenariat stratégique sera développé avec le secteur privé international mais avec également avec les entreprises locales.</p>

AXE 1 : OPERATIONNALISATION DU PROJET TOKTEN ET ELABORATION D'UN PROGRAMME NATIONAL DE MOBILISATION DE LA DIASPORA

Produits prévus	Cibles des produits	Activités prévues	Apports
<p>Coordination du Programme assurée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme annuel de travail élaboré ▪ Rapport trimestriel et annuel de mise en œuvre élaboré ▪ Plan de performance de l'équipe du Programme établi et suivi ▪ Gestion des équipements assurée ▪ Audit annuel conduit et recommandations appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement de l'équipe du Projet ▪ Installation et aménagement des locaux ▪ Elaboration du programme de travail avec l'équipe du Programme ▪ Soumission du programme de travail pour approbation au comité de pilotage ▪ Elaboration du rapport d'activités trimestriel et annuel ▪ Elaboration de plan de travail individuel pour chaque membre de l'équipe ▪ Etablissement de critères d'évaluation des matières, des équipements et du personnel 	
<p>Programme National de mobilisation des experts de la diaspora validé par toutes les parties concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cadre National de référence pour la mobilisation de la diaspora est disponible. ▪ Les besoins en expertise de la diaspora sont connus et retenus en articulation avec les chantiers prioritaires de développement stratégiques du pays 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un Programme National de mobilisation des Experts de la Diaspora ▪ Elaboration d'un Programme de mobilisation de ressources 	
<p>Table Ronde des bailleurs de fonds organisée</p>	<p>Un programme de plaidoyer auprès des partenaires au développement et des acteurs locaux est mis en œuvre</p> <p>Une feuille de route du suivi des engagements est élaborée et mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des termes de référence de la table ronde ▪ Organisation logistique de la table ronde (achat de véhicule) ▪ Recrutement et contractualisation avec le Consultant pour tenue de la table ronde ▪ Tenue de la table ronde ▪ Suivi des recommandations de la table ronde 	

Mobilisation de ressources supplémentaires	Planification des ressources supplémentaires auprès des bailleurs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des bailleurs par pays • Suivi des relations pour la mobilisation de ressources supplémentaires • Systématisation du plaidoyer pour la réalisation des objectifs 	
--	--	---	--

AXE 2 : MOBILISATION VOLONTAIRE DE L'EXPERTISE DE LA DIASPORA SENEGALAISE SELON DES PROCEDES ADAPTES AU PRIORITES DU SENEGAL

Produits prévus	Cibles des produits	Activités prévues	Apports
Cartographie des besoins en expertise	Bases de données croisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte des informations pertinentes auprès de la diaspora ▪ Confection d'une matrice des compétences par pays ▪ Ciblage des domaines d'intervention du Programme selon les priorités nationales (DSRP2, SCA, OMD) ▪ Elaboration de bases de données 	
Base de données de l'expertise de la diaspora réactualisée	Les différentes compétences de la diaspora mieux maîtrisées		
L'apport des experts de la diaspora répond aux besoins des politiques nationales	Diffusion auprès des institutions sénégalaises des offres de prestations des experts de la diaspora		
Mobilisation volontaire des experts de la diaspora	Identification de la demande effective des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des TDRs des Experts retenus en liaison avec les bénéficiaires • Planification et mise en œuvre des missions • Suivi et évaluation des missions 	

AXE 3 : DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROBANTE DU TOKTEN

Produits prévus	Cibles des produits	Activités prévues	Apports
Stratégie de communication adaptée	Supports adéquats de communication et de plaidoyer disponibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et diffuser largement en direction du public des supports diversifiés en matière de plaidoyer en faveur de la mise à contribution de l'expertise de la diaspora. ▪ Mise à contribution de la presse écrite sur les thèmes de la migration, de la diaspora, de la dimension interculturelle du développement, etc. ▪ Réactualisation du site web du projet TOKTEN et réactivation des liens avec les organisations étatiques, du secteur privé et de la société civile 	